

Le Bac professionnel en Algérie : chronique d'un mort-né

Aïcha BENAMAR*

Le baccalauréat professionnel en Algérie : on en a parlé peu ou prou selon les différents acteurs du système d'éducation et de formation et voilà que malgré la finalisation des textes le régissant la concrétisation n'était pas au rendez-vous. En 2000 sa création fut annoncée et dès lors une commission ministérielle a été constituée dans le but de préparer les conditions de sa mise en œuvre. Au plan réglementaire deux projets de décrets exécutifs portant création de deux diplômes : le DPEP¹ et le Bac pro, furent adoptés. Ces projets, élaborés par les services du ministère de la formation et de l'enseignement professionnels (MFEP) ont été transmis pour examen au secrétariat général du gouvernement en Juin 2001. Après un long processus de concertation et de coordination intersectorielles, ces projets ont été finalisés. Cependant, ils sont restés en attente jusqu'à la tenue du conseil du gouvernement du 26 Août 2003, date à laquelle le chef du gouvernement a pris la décision de les signer. Toutefois après leur signature et à l'initiative du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, ces deux textes furent retirés en Octobre 2003 en vue de leur enrichissement et actualisation par une commission interministérielle tripartite² et depuis il ne fut plus question de Bac pro mais de Diplôme d'Enseignement Professionnel (DEP1 et DEP2).

De 2003 à 2008³, que s'est-il donc passé? Qu'est-il arrivé au Bac pro annoncé pourtant avec fracas⁴? Comment le projet a-t-il été conçu? Quels sont les faits marquants de sa trajectoire, de sa naissance à sa mort? Pourquoi le Bac pro est-il resté à l'état de projet?

Pour essayer de répondre à ces questions, nous avons :

* Didacticienne, Crasc, Oran

¹ Diplôme probatoire d'enseignement professionnel.

² Composée de représentants des ministères de la formation et de l'enseignement professionnels, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

³ Parution du Décret exécutif _08-294 du 20 Ramadhan 1429 correspondant au 20 septembre 2008 fixant les modalités de création du diplôme d'enseignement professionnel du premier degré (DEP 1) et du diplôme d'enseignement professionnel du second degré (DEP 2).

⁴ Cf la presse de l'époque

- fait une analyse du contenu de quelques textes législatifs, de rapports, de bilans remis par les services du MFEP et d'un dossier, entièrement consacré au Bac pro publié dans la revue du CNF

-mené des entretiens avec des formateurs, des chefs d'établissements de formation et des stagiaires?

1. De l'enseignement technique à l'enseignement professionnel en Algérie : premiers éléments d'un bilan

L'enseignement technique est apparu en Algérie dans les années vingt avec la création des écoles professionnelles chargées de former au plan pratique les ouvriers destinés aux quelques ateliers et/ou entreprises. Ce n'est qu'à partir de 1945 que des centres d'apprentissage (CA) sont créés pour accueillir les élèves issus du primaire⁵ et les préparer au CAP⁶. L'enseignement dispensé comprenait environ 60% de travaux pratiques et 40% de cours théorique. A partir de 1958 les centres d'apprentissage deviennent des Cours Complémentaires d'Enseignement Professionnel (CCEP) formant de futurs ouvriers. Quelques collèges et Lycées techniques⁷ voient le jour dans les grands centres comme Alger, Dellys, Oran, Constantine et Annaba, dispensant un enseignement technique destiné à la préparation du Baccalauréat de technicien.

Le Décret 65-172 du 10 juillet 1965 a consacré l'enseignement technique en Algérie. Dès lors, le système comprenait trois cycles différents : le technique court, moyen et long. Le technique court préparait en trois ans, à la sortie du primaire, dans des collèges d'enseignement technique à un certificat d'enseignement professionnel (CAP). Le technique moyen préparait, après la sixième, en quatre ans dans des lycées techniques et/ou sections annexé à des lycées d'enseignement général à un brevet d'enseignement technique industriel (BEI), commercial (BEC) ou social (BES). Le technique long préparait, après la cinquième, en cinq ans dans des lycées techniques au Baccalauréat : Technique-Mathématiques ou sciences économiques.

L'ordonnance du 16 avril 1976 consacre quatre articles à une option technologique et professionnelle de l'enseignement secondaire : les articles 34, 37, 38 et 41. Dans l'article 34, l'enseignement secondaire est structuré en général d'une part et technologique et professionnel d'autre part. Selon l'article 37, cet enseignement vise la formation de techniciens et ouvriers qualifiés comme il conduit à des formations

⁵ Et dont les capacités ne pouvaient pas leur permettre d'accéder au collège ou au lycée

⁶ Certificat d'Aptitude Professionnelle

⁷ Puis les technicums à partir de 1970

supérieures. L'article 34 décline sa durée de quatre et l'article 41 spécifie le diplôme préparé : « Bac professionnel »

Le Décret 80-175 du 15 juillet 1980 met en avant le principe d'un enseignement post-fondamental ou secondaire de trois ans général et technique conduisant au Baccalauréat. La loi 84-05 reprecise les objectifs de l'enseignement technique. Il y est question de préparation aux formations complémentaires dans les instituts de formation professionnelle et d'accès aux études supérieures. En 1993, on comptait deux filières : la filière technologique⁸ et la filière technique⁹. La réforme mise en œuvre par l'éducation nationale en 2002 est à l'origine d'une réduction des options au bac : la restructuration des filières a débouché sur quatre options au lieu de dix. Cette réduction a entraîné une extinction des filières techniques industrielles. Les options du technique consistaient en une spécialisation précoce en vue de l'insertion, des sortants du système, dans le monde du travail. Les élèves qui en étaient issus ne pouvaient prétendre à des études universitaires longues, type ingéniorat. Selon Samir Boubekeur¹⁰, « *l'objectif premier de la nouvelle structuration est d'adapter ce type d'enseignement à la seule mission assignée au cycle secondaire dépendant du MEN : préparer nos élèves à suivre avec succès des études universitaires. Il ne s'agit plus de penser en termes d'insertion dans le monde du travail.* »

Jusqu'en 2005, cet enseignement technique a été conçu comme un enseignement « semi professionnel » dans le sens où les élèves sortant de ce système pouvaient être orientés vers le cycle court à l'université mais ne pouvaient occuper un poste de travail que sous la condition d'avoir suivi un stage en entreprise en vue de leur adaptation professionnelle. La formation associait des enseignements généraux (40 % du volume horaire) et enseignements professionnels (60% du volume horaire) ; ces taux pouvant varier selon les filières.

Dans la loi 08-04 du 23 janvier, on parlait désormais d'enseignement général et technologique ; le professionnel est passé au MFEP

Du côté des discours d'acteurs nous avons relevé un large consensus en matière de différenciation de deux types d'enseignement : général ou théorique et académique versus technique ou pratique et manuel. Les meilleurs élèves, déclarent la plupart sont orientés vers l'enseignement général. Pour les admis au technique, à la sortie du moyen (collège), il s'agirait d'une véritable injustice, une dévalorisation mal vécue « *on nous*

⁸ Comprenant le génie mécanique, électrique et civil ainsi que la gestion et l'économie

⁹ Comprenant l'électronique, l'électrotechnique, la fabrication mécanique, le bâtiment et les travaux publics, la chimie et technique comptable

¹⁰ El Watan du 7 avril 2007

forçait à aller au lycée technique parce qu'on pense qu'on est nul» « Les meilleurs enseignants, les plus compétents sont au lycée d'enseignement général ».

Pour certains responsables¹¹, « l'enseignement technique coûte cher. Il n'est pas rentable. Le MEN ne peut pas continuer à le prendre en charge. Ce n'est pas au MEN de penser en terme d'insertion mais au MFEP.»

En fait, l'idée d'instaurer un Bac pro remonte, à l'ordonnance du 16 avril 1976 qui prévoyait un itinéraire d'enseignement professionnel débouchant sur le Baccalauréat professionnel. Cette idée a été reprise et approfondie en 2000 par la Commission nationale de réforme du système éducatif (CNRSE). De 2000 à 2002, le projet de mise en place de cet itinéraire a été placé au centre de la réforme du système, prévoyant d'aligner le cursus du lycée professionnel sur celui du lycée général et technologique. L'équivalent du lycée professionnel devait jouer un rôle considérable à la fois au plan socio-éducatif et au plan économique. Il devait constituer une filière d'excellence et de seconde chance pour des milliers de jeunes qui y auraient acquis des compétences professionnelles et humaines les préparant à des études supérieures et à une insertion sociale réussie.

La mise en place de ce type d'enseignement visait deux objectifs majeurs : d'une part répondre à la demande des différents secteurs économiques en leur fournissant des professionnels qualifiés et d'autre part, valoriser la voie professionnelle dont l'image a été longtemps associée à l'échec scolaire. Ainsi, les diplômes de l'enseignement professionnel orientés vers l'insertion professionnelle, ont été théoriquement définis sur la base d'un partenariat avec les représentants du monde économique; et ce, en vue de répondre aux besoins identifiés et de donner aux formés une qualification porteuse d'emploi. Le cursus devait être organisé en deux cycles de deux années chacun: le premier cycle sanctionné par le DPEP et le second par le Bac pro présenté par les textes¹² comme un diplôme de niveau IV ayant pour finalité première l'insertion professionnelle dans le monde du travail, sans pour autant exclure ses titulaires de poursuivre des études supérieures.

La préparation au bac pro devait s'adresser aux élèves ayant le niveau de 9^{ème} année fondamentale (4^{ème} année moyenne) admis en 1^{ère} année secondaire et aux titulaires d'un CAP. La durée globale de formation devait être de quatre ans durant lesquelles l'élève devait acquérir une formation à la fois certifiante¹³ et qualifiante. Lorsqu'en 2000, le dossier

¹¹ Directeurs centraux au Ministère de l'éducation nationale, en particulier.

¹² Cf. Article 2 du Décret exécutif 99-77 du 11 avril 1999

¹³ Certifiante ou diplômante dans le sens où elle devait conduire à une certification : « le Bac pro »

de création du Bac pro en Algérie avait été présenté, il fut accueilli favorablement par les politiques¹⁴. Appuyé pendant plus de deux ans, par des réflexions, des études, des séminaires et une coopération technique intense avec des organismes étrangers de renom, il semblait augurer la prémisse d'une véritable réforme du système de formation professionnelle en Algérie. Toutes les institutions du secteur (INFP, IFP, DFP, CERPEQ, les cadres du secteur...) y avaient participé d'arrachepied, avec professionnalisme et sans la moindre obligeance partisane ou autre, et la mobilisation du fonds d'aide de l'UE¹⁵. Des stages de formation à l'étranger avaient été organisés pour un certain nombre d'agents d'encadrement et de formateurs. Le lancement du projet devait se faire par étapes à travers certaines institutions pilotes et pour un certain nombre de métiers choisis, en fonction d'arguments techniques et pédagogiques déterminés, avant de s'étendre¹⁶ à l'ensemble du réseau de la formation professionnelle.

En décembre 2002, le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels a lancé à titre expérimental huit sections d'enseignement professionnel, d'un effectif de 35 élèves chacune, soit un total de 280 élèves¹⁷. Ces sections ont été ouvertes au niveau de 6 établissements pilotes (INSFP) répartis sur trois wilayas : Alger, Annaba et Oran.

Les résultats de l'expérimentation dans les six établissements pilotes furent probants¹⁸. Sur 280 admis¹⁹ :

- 126 (49,41%) avaient obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20

- 97 (34,64%) avaient obtenu une moyenne comprise entre 8 et 10

- 57 (6,27%) avaient obtenu une moyenne inférieure à 8%

Il ressortait de cette évaluation que les élèves issus de la 9^{ème} AF (75,71%) et ceux issus du CAP (24,29%) réussissaient de la même façon.

Ces résultats encourageants permettaient l'ouverture, à la rentrée 2003-2004, de 16 sections supplémentaires au niveau de 13 établissements répartis sur 9 wilayas : trois à l'Est, trois à l'Ouest et une au Sud ; les 24 sections ainsi créées pouvant totaliser un effectif global de 840 élèves. Et parmi les autres prévisions, il faut probablement noter

¹⁴ Selon les données recueillies au niveau du MFEP

¹⁵ 60 millions d'euros mais aussi la mobilisation d'une extraordinaire ressource financière du Trésor public.

¹⁶ Au fur et à mesure des résultats acquis sur le terrain et des correctifs suscités par les groupes de spécialistes et les organes chargés du suivi de ce chantier

¹⁷ Sur un effectif d'inscrits de 745 candidats dont 662 garçons (88,86%) et 83 filles (11,14%)

¹⁸ Selon Laïfa Ait Boudaoud, Directeur d'études au MFEP

¹⁹ 250 garçons et 30 filles

l'organisation de la première session du Baccalauréat professionnel en juin 2006.

Tableau 1 : Etablissements accueillant des formations conduisant au Bac pro en 2003-2004

<i>Etablissement</i>	<i>Wilaya</i>	<i>Spécialité</i>	<i>Nombre de sections</i>
INSFP Bir Mourad Raïs	Alger	Arts et industries graphiques- Options Impression et forme imprimante	04
INSFP Bir Mourad Raïs		Froid et climatisation	02
INSFP Mohammadia		Maintenance des systèmes informatiques	02
INSFP Beaulieu		Maintenance industrielle et maintenance automobile	02
INSFP Didouche Mourad	Annaba	Fabrication mécanique	02
INSFP de Batna	Batna	Froid et climatisation	01
INSFP Sidi Mabrouk	Constantine	Maintenance des systèmes informatiques	01
INSFP El Khroub		Fabrication mécanique	01
INSFP Es Sénia	Oran	Maintenance des systèmes informatiques et Maintenance automobile	02
INSFP Hassi Messaoud	Ouargla	Froid industriel et climatisation	01
INSFP de Saïda	Saïda	Maintenance des systèmes informatiques	01
INSFP Oued Aïssi	Tizi Ouzou	Froid industriel et climatisation	01
INSFP de Tiaret	Tiaret	Maintenance des systèmes informatiques	01
13	09		24

Source : MFEP

Mais le 12 septembre 2004, le Bac pro fut supprimé. Pour quels motifs ?

2. Le Bac pro ou la défaite d'un projet émancipateur

Ce que nous avons relevé d'explicite dans le discours de certains responsables au MFEP et chefs d'établissements c'est qu'il s'agissait beaucoup plus « *d'une aventure dans laquelle il ne fallait pas embarquer des centaines d'élèves* »²⁰ ; l'implicite étant que le Bac est un diplôme qui se prépare au lycée et donne accès à l'université. D'aucuns s'interrogeaient sur l'utilité de ce Bac pro dont les finalités restaient entièrement à définir. D'autres criaient à l'improvisation, à la navigation à vue du système et au manque d'expérience de l'Algérie dans le domaine de l'enseignement professionnel.

Or, de l'avis de certains enseignants/formateurs et chefs d'établissements, avec le bac pro, l'enseignement professionnel allait pouvoir se détacher radicalement de la formation professionnelle traditionnelle, considérée comme étant le réceptacle des exclus du système éducatif. Des passerelles, vers l'enseignement général, notamment dans des disciplines techniques ciblées, allaient être créées et hisser les niveaux de qualification professionnelle au rang des performances et des normes universelles.

Les initiateurs enfin de ce projet voyaient dans ce précepte une véritable révolution dans le système éducatif, d'une manière générale ; une révolution qui allait engendrer un incontestable cadre de promotion sociale pour l'ensemble des sortants du système éducatif ; mais révolution qui n'a pas pu se faire. Le retard dans la diffusion du programme de formation conjugué à l'hétérogénéité des profils des élèves et des enseignants et aux résistances des deux autres secteurs : éducation nationale et enseignement supérieur constituaient de réels obstacles.

Le refus de la dénomination « lycées » aux structures du MEFP chargées de l'enseignement professionnel semblait aller de soi dans le sens où le lycée dans les représentations collectives et la loi d'orientation de l'éducation nationale préparait aux études supérieures essentiellement. De plus, l'enseignement général (et technologique) et l'enseignement professionnel (et technique), n'assumant pas la même fonction ne doivent pas être assurés de manière indifférenciée dans les mêmes établissements. Pour le directeur de l'enseignement secondaire général et technologique du ministère de l'éducation nationale, le lycée d'enseignement général et technologique et les différents baccalauréats

²⁰ De l'avis des directeurs d'INSFP à Oran et à Alger, avec lesquels nous eûmes des entretiens.

auxquels il prépare s'inscrivent dans un espace hiérarchisé de formations. En outre ces baccalauréats obtenus ne sont pas comparables au Bac pro.

Le clivage symbolique conjugué au manque de réflexion à des passerelles entre les deux systèmes a constitué un des facteurs déterminants dans la suppression du bac pro. Outre la crainte de la dévalorisation du bac pro et de la fragilisation de l'apprentissage, certains enseignants du secteur interrogés ont posé la question de la nécessité d'imposer une réforme, alors que des expérimentations n'avaient pas été effectuées. Pour d'autres, les risques de sorties sans qualification des jeunes et, par conséquent, de leur exclusion du marché du travail doivent être pris en considération. A vrai dire, faute de concertation entre les trois secteurs²¹, cette réforme allait constituer un bouleversement, d'autant plus que la prévision de passerelles entre le professionnel et le technologique faisait défaut.

Les admis en 1^{ère} année secondaire technique²² ressentaient leur orientation comme une injustice voire une dévalorisation : « on les forçait à aller au lycée technique parce qu'ils étaient « nuls » pour suivre au lycée d'enseignement général. Cette (auto)dépréciation scolaire entraînait souvent un désintérêt et parfois un processus de retrait vis-à-vis de la classe, de l'établissement. Ce processus de désaffiliation analysé par R. Castel dès les années 1990 a été constaté par P. Périer (2008) lequel affirme qu'il faille: « empêcher que la désaffiliation scolaire ne se radicalise et que la démobilisation dans les apprentissages puis la déscolarisation, ne soit l'amorce d'un processus d'exclusion » impliquant « repli défensif sur soi, sur des pairs ou sur la communauté ethnique »

Les élèves qui entamaient un parcours à l'INSFP étaient conscients de l'ensemble de ces différences entre les filières et les diplômes. Ils étaient aussi conscients, pour la plupart d'entre eux, d'avoir été orientés, ou d'être entrés par défaut à l'institut. Ils savaient cependant qu'une fois le DEP2 obtenu, ils avaient la possibilité, pour ceux qui sont les « meilleurs », de solliciter une entrée en première universitaire. En d'autres termes, si l'entrée à l'INSFP correspondait pour certains à une phase scolaire finale avec l'entrée dans la vie active ou en formation de technicien supérieur, pour d'autres, elle actualisait la possibilité d'une poursuite d'études universitaires, dont la logique reposait sur une double certification à la fois professionnelle et de niveau. Outre le souhait de s'insérer sur le marché de l'emploi, les élèves semblent manifester le désir d'une

²¹ Enseignement/formation professionnels, éducation nationale et enseignement supérieur

²² Cette orientation est en fait souvent une orientation par défaut, pour des élèves dont la moyenne annuelle de 4^{ème} année moyenne ne permettait pas un passage en première AS générale.

ascension socio-professionnelle dans l'exercice professionnel envisagé, ascension pouvant être possible par l'obtention d'un titre scolaire plus élevé que le DEP2²³.

Le bac pro était considéré dans cette optique comme une formation permettant d'accroître les compétences professionnelles ainsi que les connaissances pouvant être reconnues dans l'entreprise, traduites par l'accès à un poste de travail qui ne serait pas celui d'un simple opérateur : en ce sens, « *avoir le bac professionnel était une chance à saisir* », « il permettait un avenir plus désirable sur un double plan social et individuel que le DEP2 ». Les quelques élèves interrogés se situaient dans cette vision anticipant le devenir et s'inscrivant dans une logique de niveau qui combinait hiérarchie du titre et hiérarchie statutaire professionnelle. **Le Bac pro**, comme tous les bacs, devait selon le projet finalisé, permettre au futur étudiant de s'inscrire à l'université. Selon ses réfractaires, les études suivies en mode résidentiel dans les instituts (du MEFP) et en alternance dans les entreprises ne pouvaient pas garantir les pré-requis nécessaires pour une réussite sereine à l'université.

Or, à l'évidence, le Bac pro en Algérie, de par son organisation, ne pouvait pas tellement différer des bacs professionnels existant ailleurs : les études s'articulant autour de deux pôles : les matières professionnelles²⁴ d'une part et les matières de l'enseignement général d'autre part²⁵. Il s'agissait de faire acquérir des savoirs et/ou des savoir-faire à partir de réalisations concrètes liées à des situations professionnelles ; autrement dit, de développer le sens de l'initiative ainsi que l'esprit de créativité et initier aux pratiques de travail et de recherche. En renforçant la professionnalisation de la formation, ce Bac aurait aidé les élèves à définir leur projet professionnel, en identifiant ce qu'ils auraient aimé faire. La formation en alternance devait comprendre des séjours en entreprise de 16 semaines, réparties sur les deux dernières années.

Pour l'élève préparant le bac professionnel, il se serait agi d'une période de formation à part entière qui lui aurait permis de mettre en pratique ce qu'il aurait appris. Validée par des contrôles en cours de cursus, cette formation en alternance représente la spécificité du bac professionnel : c'est elle qui permet au bachelier d'être immédiatement

²³ Et le Bac pro pour eux est plus élevé que le DEP2

²⁴ PPCP, travaux pratiques en atelier ou en classe, 18 semaines de stages en entreprise réparties en première et en terminale

²⁵ Arabe, Français, Langue étrangère 2, mathématiques, histoire-géographie, éducation physique et sportive, éducation artistique, éducation civique, juridique et sociale.

opérationnel à la fin de ses études, et c'est ce qui fait la valeur de ce diplôme mort-né.

C'est le Diplôme d'enseignement professionnel du 2^{ème} degré (DEP2) qui s'est substitué au Bac pro²⁶. En réalité actuellement, l'enseignement professionnel de quatre ans comprend deux cycles : le premier cycle organisé en deux (2) années et sanctionné par le diplôme d'enseignement professionnel du 1er degré (DEP1) et le deuxième cycle de deux ans également sanctionné par le DEP2. L'accès au premier cycle est ouvert aux élèves de 4^{ème} année moyenne admis au cycle post-obligatoire et aux élèves réorientés à l'issue de la 1^{ère} année d'enseignement secondaire scientifique ou technologique. Le DEP1 donne accès au 2^{ème} cycle de l'enseignement professionnel et confère également à son titulaire une qualification et des connaissances théoriques et pratiques lui permettant l'exercice d'une activité professionnelle. La formation associe enseignements généraux (40 % du volume horaire) et enseignements technologiques et professionnels (60% du volume horaire). Ces taux peuvent varier selon les filières. L'enseignement général comprend des matières scientifiques (maths et physique pour les spécialités industrielles, maths pour les spécialités tertiaires), des langues, de l'histoire, de la géographie, de l'éducation physique et sportive, un enseignement de vie sociale et professionnelle. L'enseignement technologique et professionnel se déroule sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en atelier, en laboratoire, sur le chantier en fonction de la spécialité. Il s'agit d'acquérir les savoir-faire et la technologie du métier. Des périodes de formation en entreprise, de l'ordre de 4 à 8 semaines selon les filières, sont également prévues.

En quoi diffère ce deuxième cycle sanctionné par le DEP2 de celui projeté et qui devait être sanctionné par le Bac pro?

²⁶ Le DPEP ayant donné le DEP1.

Tableau 2 : Similitudes et différences du Bac pro et du DEP2

	Bac Pro	DEP2
Mode de formation	Résidentiel et en alternance	Résidentiel et en alternance
Type de formation	Certifiante et qualifiante	Qualifiante
Modalités d'enseignement	« Arabe, Français, Langue étrangère 2, mathématiques, histoire-géographie, éducation physique et sportive, éducation artistique, éducation civique, juridique et sociale. »	« Enseignement général comprenant des matières scientifiques (maths et physique pour les spécialités industrielles, maths pour les spécialités tertiaires, langues, histoire, géographie, éducation physique et sportive, enseignement de vie sociale et professionnelle. »
Niveau de qualification	Qualification professionnelle de niveau IV	Qualification professionnelle de niveau IV
Débouché	Permettant l'accès à l'Université	Permettant l'accès aux formations de T.S.

La mise en place de l'enseignement professionnel, en alignant la durée des études du Baccalauréat professionnel sur celles des voies générale et technologique, devait contribuer à valoriser et à améliorer l'attractivité de cette voie professionnelle. Les études, organisées en champs professionnels et déclinées en spécialités, auraient permis une mobilité plus importante des élèves à l'intérieur de celles-ci, facilitant les éventuelles réorientations. Des passerelles devaient être introduites entre les différentes filières du secondaire professionnel et technologique afin de favoriser l'élaboration et la construction de parcours de formation professionnelle.

Tableau n°3 : Options du technique (pré-réforme) et du technologique (post-réforme)

Technique	Technologique
Electronique	<i>Supprimée</i>
Electrotechnique	<i>Supprimée</i>
Génie électrique	Génie électrique
Fabrication mécanique	<i>Supprimée</i>
Génie mécanique	Génie mécanique
Chimie	Génie des procédés
Génie civil	Génie civil
Bâtiment et TP	<i>Supprimée</i>
Techniques comptables	<i>Supprimée</i>
10 Filières	4 Filières

A l'observation, il n'y a pas eu de grands changements aux plans pédagogique et notionnel mais seulement un glissement (doublé d'une réduction) des options du technique vers le technologique, et ce, dit-on en vue d'élever le niveau de qualification des jeunes, leur insertion professionnelle et surtout leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il s'agissait de réduire l'image négative du bac par métier et de tout ce qui est " professionnel " dans notre société qui, dans son inconscient collectif, considère souvent la voie professionnelle comme une voie de la relégation ou de traitement de l'échec. Il est vrai d'ailleurs que le lycée technique a longtemps été utilisé par les autres composantes du système éducatif comme le lieu où pouvaient être résolus les problèmes des jeunes en difficulté ou difficiles. Mais, au-delà même du système éducatif, le problème porte aussi sur l'image de certains métiers dont les évolutions, parfois très importantes, ne sont pas perçues par les jeunes, leurs familles et l'ensemble de la société.

Conclusion

L'enseignement professionnel doit dit-on déboucher sur le baccalauréat professionnel, diplôme prenant diverses appellations d'un pays à l'autre mais renvoyant à une même finalité : entrée immédiate dans le marché du travail et droit de passage aux formations supérieures. La traduction de cette finalité en objectifs opérationnels a probablement réussi ailleurs faute de contraintes.

La consécration de l'enseignement professionnel conduisant au bac pro n'a pas abouti, et ce, non faute d'éligibilité à l'enseignement secondaire dans ses filières générale et technologique. L'objectif d'anoblissement de la formation professionnelle a été certes atteint par le fait de la rupture avec le mode de recrutement par l'échec et la mise en place de parcours motivants.

Le Bac pro, s'il n'eut été mort-né, aurait très certainement constituer une force ascensionnelle hissant davantage le système vers un meilleur niveau de qualité, prévu dans le cadre de la réforme du système éducatif et plus particulièrement dans le cadre de la réorganisation de l'enseignement post-obligatoire.

Bibliographie

Agulhon, C., *L'enseignement professionnel, quel avenir pour les jeunes ?*, Paris, les Éditions de l'Atelier, 1994.

Bouyx, B., *L'enseignement technique et professionnel*, Paris, la documentation française, 1997.

Brucy, G., et Troger, V., « Un siècle de formation professionnelle en France : la parenthèse scolaire ? », *Revue française de pédagogie*, 131, 2000, pp. 9-21.

Buechtemann, C., « L'enseignement professionnel et la formation technique entant qu'investissement et mobilisation des ressources humaines et financières », *Formation Emploi*, 64, 1998, pp. 59-75.

Caillods, F., « Diversités et convergences des systèmes de formation professionnelle », *Revue internationale du travail*, 02, 1994, pp. 266-285.

Campinos-Dubernet, M. et Gordon, J., Grande-Bretagne : la mise en cause du système des métiers ? *Formation Emploi*, 1988, 22, pp. 58-82.

Eckert, H., « L'émergence d'un ouvrier bachelier. Les « bac pro » entre déclassement et recomposition de la catégorie des ouvriers qualifiés », *Revue de sociologie française*, Volume 40, Numéro 40-2, 1999, pp. 227-253.

Figéat, M., *Le baccalauréat professionnel Vingt ans après*, Paris, INRP, 2005.

Pelpel, P. et Troger, V., *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, Hachette Éducation, 2001.